

REGLEMENT CHALLENGE INTER-ENTREPRISES



ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'association *Brest Urban Trail* organise, le **dimanche 31 mars 2019**, sa 2^{ème} édition.

ARTICLE 2 - EPREUVE

Le Challenge Inter-Entreprises prend cadre dans les 3 épreuves du *Brest Urban Trail* : le **24 kms by Cœur de Jaurès**, le **16 kms by Le Télégramme** et le **8 kms by Crédit Mutuel de Bretagne**.

Le Challenge Inter-Entreprises se compose de deux types de classement :

- La **meilleure performance** : classement des meilleures équipes en additionnant les temps respectifs des 3 membres sur les 3 épreuves du **Brest Urban Trail**.
- Le **plus grand nombre de coureurs** : classement des entreprises les mieux représentées en nombre de *finishers* sur l'ensemble des 3 épreuves du **Brest Urban Trail**.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les participants sont soumis au règlement général des épreuves du *Brest Urban Trail*.

Le Challenge Inter-Entreprises est ouvert aux entreprises inscrites au RCS et au Répertoire des Métiers, aux collectivités territoriales et aux organismes publics. Il ne concerne pas les associations et clubs sportifs.

Pour participer au Challenge, les entreprises devront **impérativement** inscrire des équipes de 3 coureurs répartis respectivement sur chacune des 3 épreuves du *Brest Urban Trail*.

Attention : les coureurs inscrits au Challenge ne concourent pas à titre individuel

ARTICLE 4 – PROCEDURE DE SAISIE DES INSCRIPTIONS

Les Inscriptions au Challenge sont réalisées exclusivement en ligne sur la même plate-forme destinée aux inscriptions individuelles. Les inscriptions de chaque membre de l'équipe doivent se faire à la suite. Ces inscriptions sont soumises aux mêmes conditions que celles décrites dans l'article 5 du règlement général du *Brest Urban Trail*.

Le droit d'inscription pour l'ensemble de l'équipe est de 36 € et doit se régler de manière globale.

Attention : afin de faciliter les classements, le Nom de l'équipe doit être différent du Nom de l'entreprise.

Dans le cadre du Challenge Inter-Entreprises, 200 dossards sont réservés sur chacune des 3 épreuves.

ARTICLE 5 – REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards et puces électroniques pour le Challenge s'effectuera dans les mêmes conditions que pour les courses individuelles, à savoir au Centre commercial Espace Jaurès (65 rue Jean Jaurès – 29200 BREST) le samedi 30 mars 2019. Aucun dossard ne sera remis en dehors des créneaux prévus dans le programme.

Un des membres de l'équipe pourra retirer les 3 dossards de son équipe.

ARTICLE 6 - CLASSEMENTS

1. Classement à la meilleure performance

Le classement des équipes est réalisé par addition des temps respectifs de chaque membre de l'équipe sur les 3 épreuves : le **24 kms by Cœur de Jaurès**, le **16 kms by Le Télégramme** et le **8 kms by Crédit Mutuel de Bretagne**.

Attention : en cas de désistement ou d'abandon d'un des coureurs de l'équipe, cette dernière ne pourra figurer au classement de la meilleure performance.

2. Classement en fonction du nombre de coureurs

Le classement est réalisé en fonction du nombre total de participants de l'entreprise arrivés aux 3 épreuves du ***Brest Urban Trail***.

En cas d'égalité, l'entreprise ayant le plus de participants arrivés au 24 kms by Cœur de Jaurès puis au 16 kms by Le Télégramme est déclarée vainqueur.

ARTICLE 7 – REMISE DES TROPHEES

La cérémonie officielle de remise des Trophées du Challenge Inter-Entreprises aura lieu dans les semaines suivant la manifestation ***Brest Urban Trail***, au cours de la conférence de presse finale.

Seront récompensées :

- La première équipe du Classement à la meilleure performance.
- La première équipe féminine du Classement à la meilleure performance
- La première entreprise du Classement en fonction du nombre de coureurs.